



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité



AGROCAMPUS de Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy

<https://agrocampus78.fr>

CFPPA

Route Forestière des Princesses
78100 Saint-Germain-en-Laye
☎ : 01.30.87.18.40

Marie DUPONT-ROUGIER

Tél. : 01 30.87.18.44

marie.dupont-rougier@educagri.fr

CERTIFICAT INDIVIDUEL

Renouvellement Décideur en entreprise soumise à agrément

OBJECTIFS

- ☒ Permettre à tous les utilisateurs professionnels d'actualiser leurs connaissances sur la réglementation, l'impact des produits phytopharmaceutique sur l'environnement et la santé humaine, les méthodes alternatives qui permettent de réduire leur utilisation.
- ☒ Renouveler le certificat individuel «Décideur en entreprise soumise à agrément »

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- ☒ Cours en salle
- ☒ Alternance d'apports théoriques et partage des expériences des candidats

PUBLIC VISÉ

- ☒ Prestataires de services qui **utilisent des produits**, ayant des **fonctions d'encadrement** ou impliqués dans le choix et l'achat de produits



L'Agrocampus prend en compte votre handicap, si vous avez besoin d'ajuster les modalités de formation, merci de nous informer dès votre inscription

TARIFS

Nous consulter pour obtenir un devis

PRÉ REQUIS

- ☒ Avoir obtenu son Certiphyto Décideur en entreprise soumise à agrément dans les 5 ans qui précèdent la demande

MODALITÉS D'ORGANISATION

- ☒ 1 jour soit 7 heures
- ☒ 9h-12h30 / 13h30-17h00
- ☒ CFPPA de St-Germain-en-Laye ou en intra

QUALITÉ DU FORMATEUR

- ☒ Fanny BROUARD – Formatrice CFPPA

*Le programme sera adapté à des groupes constitués par filière et zone d'activités (3D ; ETA: viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures, horticulture-pépinière ; entreprises de travaux en ZNA).
Il sera pris en compte les particularités des territoires régionaux voire locaux dont le groupe est originaire*

CONTENU DE LA FORMATION

→ Actualiser les connaissances (7h)

1. La réglementation concernant les produits phytopharmaceutiques propre à la catégorie du certificat
2. Les risques pour la santé humaine et pour l'environnement liés à leur utilisation et l'application des mesures préventives.
3. Les stratégies de lutte et les méthodes alternatives permettant de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Combien de temps ce certificat est-il valable ?

La durée de validité est de 5 ans maximum.

La **formation** de renouvellement doit être réalisée entre les 6 et 3 mois qui **précèdent** la date d'échéance de validité du certificat.

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Appréciation de la satisfaction des stagiaires

- ☒ Bilan de fin de formation

Obtention d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la journée.

La **demande** sur servicepublic.fr doit être effectuée au plus tard 3 mois **avant** la date d'échéance du certificat en cours.